



Annonce pour le poste de responsable voirie, **espaces verts et propreté urbaine**

Sous la responsabilité de la Directrice des Services techniques, la ville de Bouffémont recrute un technicien voirie, espaces verts et propreté urbaine.

Cadre d'emploi : Technicien Territorial ou Agent de maitrise – Catégorie B ou C

A ce titre, vous effectuez les missions suivantes :

- La mise en œuvre des opérations de construction et d'entretien des voiries
- Le suivi technique et administratif des travaux réalisés par les concessionnaires et les autres gestionnaires de voirie (permissions de voirie, arrêtés municipaux, DICT, demandes diverses ...)
- Le suivi technique et administratif des prestations externalisées de propreté urbaine et d'entretien des espaces verts et parcs de la commune
- Le suivi technique et administratif pour le contrôle et l'entretien des aires de jeux
- Le montage de dossiers (définition des besoins) puis le suivi technique et administratif des projets de la commune (accessibilité de l'espace public, aménagement urbain...)
- Le traitement des doléances émises par les administrés
- L'élaboration et le suivi des marchés publics de travaux et d'études techniques
- L'élaboration du budget du service et le suivi de l'exécution budgétaire
- La participation aux astreintes techniques par roulement

Connaissances et capacités :

- Bonnes connaissances techniques et réglementaires dans le domaine de la voirie
- Notions techniques pour l'entretien des espaces verts et le maintien de la propreté urbaine
- Maitrise de la réglementation dans le domaine des obligations de sécurité
- Maîtrise du cadre réglementaire des marchés publics.
- Capacité à organiser son travail en autonomie
- Aptitude au travail en équipe et en transversalité, sens de l'organisation
- Réactif (ve), vous êtes en capacité d'être force de proposition
- Aisance dans la rédaction et maîtrise des outils informatiques tels que Word, Excel, PowerPoint. La maitrise du logiciel Autocad serait un plus.

Profil :

- Titulaire d'un Bac+2 ou équivalent
- Expérience sur un poste similaire souhaitée
- Permis B obligatoire

Condition du poste :

- Poste permanent, à temps complet (37 heures)
- Régime indemnitaire, CNAS, tickets restaurant

Poste à pourvoir à compter du 2 janvier 2025